

## Note

---

« Discrimination à l'embauche et performance supérieure des franco-québécois dans la LNH :  
une mise au point »

Serge Coulombe et Marc Lavoie

*L'Actualité économique*, vol. 61, n° 4, 1985, p. 527-530.

Pour citer cette note, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/601351ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [erudit@umontreal.ca](mailto:erudit@umontreal.ca)

*Discrimination à l'embauche  
et performance supérieure des franco-québécois  
dans la LNH : une mise au point*

Serge COULOMBE

et

Marc LAVOIE

*Département de science économique*

*Université d'Ottawa*

Dans son numéro de septembre 1985, *L'Actualité Économique* publiait une réponse de Michel Boucher<sup>1</sup> à notre article portant sur la discrimination contre les francophones dans la LNH [Coulombe et Lavoie 1985]. Notre désaccord total avec les propos présentés par l'auteur dans sa réplique nous invite à faire la mise au point qui suit. Nous comptons y réfuter point par point chacune des propositions avancées par celui-ci.

1) M. B. prétend que nous l'avons transformé en homme de paille à deux reprises. Premièrement, il affirme n'avoir « jamais postulé ni dans cette page, ni dans ce texte que le marché des joueurs était concurrentiel » (p 392). Pourtant, précisément à la page que nous avons relevée, il écrivait : « Sur un marché concurrentiel, on peut s'attendre d'une entreprise qu'elle n'offre la formation générale en cours d'emploi que si elle n'a pas à en assumer le coût... Appliquons maintenant le raisonnement au marché des joueurs de la LNH. En conséquence, c'est le francophone unilingue et non l'équipe de hockey qui assumera le coût de ce type de formation générale » [Boucher 1984, p. 313], M. B. ne semble pas être conscient des hypothèses qu'il pose explicitement.

Deuxièmement, contrairement à ce que dit M. B., le lecteur ne trouve absolument aucun passage de Boucher [1984] où les écarts dans la performance et le salaire moyen des hockeyeurs francophones et anglophones sont relevés de façon explicite. M. B. ne pourrait d'ailleurs pas se citer pour soutenir ses prétentions.

---

1. Que nous dénoterons désormais par le sigle M. B.

2) M. B. nous reproche d'attribuer au spectateur canadien anglais vis-à-vis les francophones le même comportement que le *fan* américain vis-à-vis les noirs. Nous disons exactement le contraire! « Les motifs de la discrimination au hockey sont naturellement *différents... On pourrait imaginer* que le spectateur canadien anglais... » [Coulombe et Lavoie, p. 88]. M. B. confond l'usage du conditionnel avec celui de l'indicatif.

3) M. B. dit que nous n'avons pas défini le concept de discrimination. C'était pour nous inutile puisque nous l'utilisons dans son sens courant: « le fait de séparer un groupe social des autres en le traitant plus mal » (*Petit Robert*). Elle implique deux poids deux mesures, c'est-à-dire l'absence d'équité horizontale. Cette définition a l'avantage d'englober la discrimination dite optimale de Krueger [1963], la discrimination (dite pure) par les préférences de Becker [1971] et celle (dite institutionnalisée) par les perceptions d'Arrow [1974] ou de Phelps [1972].

4) M. B. affirme que « l'idée que l'information soit le fondement de la discrimination est fondamentalement erronée », et il dissocie complètement la théorie de la discrimination de la théorie des réseaux d'information. Dans notre article (p. 88), nous prétendions au contraire que le *manque* d'information pouvait être source de discrimination. Pour nous les deux thèses comportent une bonne dose de complémentarité puisqu'elles « présentent non seulement l'inconvénient de mener aux mêmes résultats quant aux disparités de revenus, mais aussi, notamment dans le cas de la discrimination institutionnalisée, l'inconvénient d'arriver à ces résultats suivant des cheminements dont les indices, qui nous permettraient de distinguer une théorie de l'autre, sont les mêmes » [Boulet 1980, p. 14]. De plus, Becker lui-même écrit qu'un « goût pour la discrimination incorpore à la fois des préjugés et de l'ignorance » [1971, p. 17].

5) M. B. semble accepter l'hypothèse de la discrimination au baseball, mais en refuse l'application au hockey. D'un côté, il cite une étude dont les auteurs concluent (avec étonnement) que la discrimination au baseball s'est perpétuée malgré les pertes financières encourues [Gwartney et Harworth 1974, p. 880]. De l'autre, il fait le raisonnement suivant: au hockey, ce qui semble irrationnel ne peut se perpétuer; discriminer, c'est accepter de faire moins de profits et de gagner moins de Coupes Stanley. Ceci serait irrationnel. Il ne peut donc exister de discrimination au hockey. Voilà une démonstration par l'absurde qui ressemble davantage à une pétition de principe!

Au hockey, les succès continus des Nordiques de Québec et des Canadiens de Montréal sont un contre-exemple tellement frappant à la conclusion de M. B. qu'on hésite à le mentionner. S'il était appliqué aux femmes, le raisonnement de M. B. conduirait à penser que la discrimination contre les femmes ne peut exister puisqu'elle implique une baisse de profits. Que le Conseil du statut de la femme se le tienne pour dit! Si la « véritable »

théorie économique était mieux connue, la discrimination n'existerait pas.

6) M. B. prétend que la thèse de la discrimination ne peut être transposée au hockey pour deux autres raisons. D'abord M. B. souligne judicieusement que les francophones sont sous-représentés alors que les noirs sont sur-représentés. Malheureusement, comme nous l'avons déjà noté [Coulombe et Lavoie, p. 79], et la thèse du salaire de réserve (celle de M. B.) et la thèse de la discrimination peuvent expliquer la sur-représentation comme la sous-représentation d'un groupe donné sur un quelconque marché du travail.

Deuxièmement, M. B. ajoute que les études empiriques au baseball démontrent que la rétribution salariale par rapport à la performance est favorable aux blancs tandis que sa régression salariale (sa note 2) est favorable aux francophones. Pourtant, Pascal et Rapping [1972, p. 129], auxquels M. B. se réfère, concluent qu'il *n'existe pas de discrimination salariale* au baseball. Mogull [1981, p. 106] soutient qu'elle n'existe ni au baseball, ni au football, ni au basketball. Seul Scully [1974, p. 267] conclut que la discrimination salariale existe au baseball après avoir *en fait* démontré que les deux groupes étaient payés selon des critères *différents*. Comme les résultats de M. B. [1985] ne sont significatifs que pour les attaquants, et qu'il utilise la même méthode que Scully, on ne peut en conclure que ceci: les attaquants avantagés sont les francophones avec peu d'expérience et une bonne performance et les anglophones avec beaucoup d'expérience et une performance médiocre<sup>2</sup>.

7) Qu'il n'existe pas de discrimination salariale n'implique pas l'inexistence de toute forme de discrimination. En économie concurrentielle, la discrimination s'exprime généralement par une baisse du salaire de l'élément « discriminé ». *Barrières à l'entrée* et salaires inférieurs y sont indissociables. C'est ce qui explique que M. B. trouve notre « démonstration confuse et alambiquée ». Il est prisonnier, quoi qu'il en dise, de son schéma d'offre et de demande en marché concurrentiel, où tout ce qui importe se reflète nécessairement dans les prix. Hors de ce cadre élémentaire, la discrimination à *l'embauche* et la non-discrimination salariale peuvent coexister. Les barrières à l'entrée n'auront pas d'effet sur le salaire si elles ne modifient pas le pouvoir de négociation du joueur, une fois qu'il a été intégré au circuit des ligues majeures. C'est précisément la situation qui semble prévaloir dans tous les sports professionnels, au hockey en particulier.

8) Quoi qu'il en soit, les remarques de M. B. passent à côté de l'essentiel. Elles ne peuvent expliquer ni les données du repêchage universel

2. Considérant le faible nombre de francophones hors Québec dans la LNH et les difficultés qu'il y a à les identifier, nous nous étonnons que M. B. y fasse encore référence.

amateur, ni la relation inverse par position que nous avons relevée entre les taux de participation des hockeyeurs anglophones et francophones et les écarts dans leurs niveaux moyens de performance. C'est pourquoi M. B. prend bien garde de s'y référer dans son commentaire, ne serait-ce qu'une seule fois. Seule la théorie de la discrimination à l'embauche peut expliquer *tous* les faits observés.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ARROW, K.J. (1974), « The Theory of Discrimination », in O. Ashenfelter et A. Rees (édit.), *Discrimination in Labor Markets*, Princeton University Press, Princeton, pp. 3-33.
- BECKER, G. (1971), *The Economics of Discrimination*, University of Chicago Press, Chicago.
- BOUCHER, M. (1984), « Les Canadiens français dans la Ligue nationale de hockey: une analyse statistique », *L'Actualité Économique*, septembre, pp. 308-25.
- BOUCHER, M. (1985). « Coûts de transaction et faible nombre relatif des Canadiens français dans la LNH », *L'Actualité Économique*, pp. 388-393.
- BOULET, J.A. (1980), *La langue et le revenu du travail à Montréal*, Conseil économique du Canada, Hull.
- COULOMBE, S. et M. LAVOIE (1985), « Les francophones dans la Ligue nationale de hockey: une analyse économique de la discrimination », *L'Actualité Économique*, mars, pp. 73-92.
- GWARTNEY, J. et C. HAWORTH (1974), « Employer Costs and Discrimination: the Case of Baseball », *Journal of Political Economy*, août, pp. 873-81.
- KRUEGER, A.D. (1963), « The Economics of Discrimination », *Journal of Political Economy*, octobre, pp. 481-6.
- MOGULL, R.G. (1981), « Salary Discrimination in Professional Sports », *Atlantic Economic Journal*, septembre, pp. 106-10.
- PASCAL, A.H. et L.A. RAPPING (1972), « The Economics of Racial Discrimination in Organized Baseball », in A.H. Pascal (édit.), *Racial Discrimination in Economic Life*, Lexington Books, Lexington (Mass.), pp. 119-56.
- PHELPS, E.S. (1972), « The Statistical Theory of Racism and Sexism », *American Economic Review*, septembre, pp. 659-61.